



Pour diffusion immédiate : 07/04/2026

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

**LA GOUVERNEURE HOCHUL MET EN AVANT LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS
LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION EN MATIÈRE DE LOGEMENT À
L'OCCASION DU MOIS DE L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE DE LOGEMENT**

*En 2025, la Division des droits de la personne de l'État de New York a accordé
près d'un million de dollars d'indemnisation financière aux victimes de
discrimination en matière de logement*

*À la suite des investissements historiques de la gouverneure Hochul, l'unité
chargée des enquêtes sur le logement de la Division affiche une augmentation
significative du nombre d'affaires résolues chaque année*

*Les mesures coercitives comprennent également des modifications des
politiques de logement, la mise à disposition de ressources anti-discrimination
pour les locataires et d'autres mesures correctives importantes*

*Les monuments de l'État seront illuminés en bleu en l'honneur du Mois consacré
au logement équitable*

**[Inscrivez-vous ici](#) pour participer à la conférence sur le logement équitable
organisée par la Division le 28 avril**

La gouverneure Kathy Hochul a annoncé aujourd'hui des progrès significatifs dans la lutte menée par l'État contre la discrimination en matière de logement. Elle a souligné qu'en 2025, la Division des droits de la personne de l'État de New York avait accordé près d'un million de dollars d'indemnités financières aux personnes ayant déposé des plaintes pour discrimination en matière de logement auprès de l'agence, et qu'elle avait modifié ses politiques et procédures afin de limiter les actes discriminatoires futurs de la part des bailleurs et de leurs agents. Depuis l'entrée en fonction de la gouverneure Hochul en 2021, l'unité chargée des enquêtes sur le logement de l'agence a plus que triplé le nombre de dossiers résolus chaque année et a multiplié par plus de cinq le montant total des indemnités financières accordées aux victimes de discrimination en matière de logement.

« Mon administration met tout en œuvre pour assurer la sécurité des New-Yorkais et rendre New York plus abordable », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « La prévention de la discrimination en matière de logement et d'autres pratiques déloyales dans ce

domaine est essentielle à la réalisation de ces deux objectifs. Personne ne devrait se voir privé de la possibilité de trouver un logement sûr et abordable en raison de la discrimination ou d'autres pratiques immobilières déloyales, et l'État de New York continuera à défendre l'égalité en matière de logement et à lutter contre les préjugés sous toutes leurs formes. »

La gouverneure Hochul a également demandé que les monuments emblématiques de l'État soient illuminés en bleu ce soir, mardi 7 avril, afin de marquer le Mois du logement équitable et de célébrer le 58e anniversaire de la loi fédérale historique sur le logement équitable (Fair Housing Act), entrée en vigueur le 11 avril 1968, qui a interdit les pratiques discriminatoires en matière de logement et imposé aux collectivités locales de tout le pays de promouvoir l'égalité d'accès au logement.

Les monuments suivants seront illuminés :

- One World Trade Center
- Pont Governor Mario M. Cuomo
- Pont Kosciuszko
- Le bâtiment H. Carl McCall SUNY
- Bâtiment de l'éducation nationale
- Immeuble de bureaux d'État Alfred E. Smith
- Empire State Plaza
- Parc des expositions de l'État – Porte principale et centre d'exposition
- Chutes de Niagara
- Pont Mid-Hudson « Franklin D. Roosevelt. »
- Grand Central Terminal – Viaduc de Pershing Square
- Passerelle de l'aéroport international d'Albany
- MTA LIRR – East End Gateway à Penn Station
- Pont levant de Fairport sur le canal Érié
- Moynihan Train Hall
- Phare de l'île Roosevelt

Denise M. Miranda, avocate et commissaire de la Division des droits de la personne de l'État de New York, a déclaré : « Chaque New-Yorkais mérite d'avoir les mêmes chances de trouver un logement sûr et digne. Au sein de la Division des droits de la personne, nous avons à cœur de protéger les locataires et les propriétaires, actuels ou potentiels, contre toute forme de discrimination, d'informer le public sur ses droits et ses responsabilités en vertu de la loi sur les droits de l'homme, et de demander des comptes aux auteurs de discriminations. Nous remercions la gouverneure Hochul pour son leadership ainsi que le HCR pour son partenariat indéfectible, et je suis fier du travail accompli par l'Unité des enquêtes sur le logement, l'Unité des poursuites, l'Unité des litiges en matière de logement et l'Unité des actions engagées par la Division, qui jouent toutes un rôle essentiel dans la protection des New-Yorkais contre la discrimination en matière de logement. »

RuthAnne Visnauskas, commissaire au Logement et à la Renaissance communautaire de l'État de New York (New York State Homes and Community Renewal, HCR), a déclaré : « Le logement ne devrait jamais être entravé par la discrimination, mais plutôt être synonyme d'opportunités, de choix et d'égalité. Notre Bureau pour un logement juste et équitable veille à ce que chaque New-Yorkais puisse bénéficier d'un accès égal à la location ou à l'achat d'un logement dans des quartiers dynamiques. Je remercie la gouverneure Hochul pour son aide dans la création de communautés qui favorisent l'égalité d'accès au logement et la mobilité économique. »

L'annonce faite aujourd'hui témoigne de l'impact durable des investissements historiques réalisés par la gouverneure Hochul en faveur de la Division des droits de la personne. Depuis son entrée en fonction, la gouverneure Hochul a plus que doublé le budget de la Division, ce qui a permis à celle-ci, sous la direction de la commissaire Denise Miranda, d'entreprendre une série de réformes essentielles et continues visant à améliorer le fonctionnement de l'administration et à rendre le processus de signalement des cas de discrimination plus efficace pour tous les New-Yorkais.

Bon nombre de ces réformes ont d'abord été mises en œuvre au sein de l'Unité des enquêtes sur le logement (HIU) de la Division, et les résultats récents de cette unité montrent que ces efforts portent leurs fruits. Depuis l'entrée en fonction de la gouverneure Hochul en 2021, le taux annuel de résolution des affaires par la HIU a plus que triplé, passant de 333 en 2021 à 1 020 en 2025. Au cours de la même période, la HIU a obtenu des indemnités financières annuelles plus de cinq fois supérieures pour les New-Yorkais victimes de discrimination en matière de logement, passant de 172 214 dollars en 2021 à 939 557 dollars en 2025.

Chelsea L. John, avocate et commissaire adjointe chargée du logement équitable à la Division des droits de l'homme de l'État de New York, a déclaré : « La gouverneure Hochul et la Division des droits de la personne de l'État de New York ont démontré leur engagement à garantir aux New-Yorkais une agence d'État qui œuvre pour une véritable justice dans la lutte pour un logement équitable. Ceux qui travaillent sur le terrain traduisent cet engagement. L'unité chargée des enquêtes sur le logement, les procureurs et l'unité chargée des litiges en matière de logement de la Division mènent des enquêtes plus rigoureuses et plus équitables, engagent des poursuites pour discrimination en matière de logement et s'efforcent de servir plus efficacement les New-Yorkais tout en faisant rendre des comptes aux contrevenants. »

Parmi les plaintes pour discrimination en matière de logement traitées par la Division l'année dernière, on peut citer :

- Un [accord à hauteur de 40 000 dollars](#) dans une affaire impliquant une association à but non lucratif de défense du logement équitable qui avait porté plainte contre une agence immobilière, alléguant que ses agents avaient fait preuve de discrimination à l'égard de plusieurs locataires potentiels qui prévoyaient de payer leur loyer à l'aide d'aides au logement. Outre le versement d'une indemnité de 40 000 dollars, le défendeur dans cette affaire a également accepté de fournir gratuitement des services de courtage à plusieurs clients du

plaignant afin de les aider à trouver et à obtenir un logement. Le fournisseur de logements mis en cause a également accepté d'adopter une politique de lutte contre la discrimination, de suivre une formation sur le logement équitable et de mettre à jour son site Web afin d'indiquer qu'il accepte tous les locataires, quelle que soit leur source de revenus légale.

- Un accord à l'amiable dans une affaire portant sur des allégations de traitement discriminatoire et d'orientation des acheteurs potentiels en fonction de leur origine ethnique. Les défendeurs ont versé 8 000 dollars à titre de dommages-intérêts et ont accepté de mettre à jour l'ensemble de leurs publicités et supports promotionnels en y apposant les logos relatifs à l'égalité des chances en matière de logement, de suivre des formations sur l'égalité d'accès au logement, de diffuser l'affiche anti-discrimination de la Division, d'adopter une politique anti-discrimination et de se soumettre au contrôle de la Division pendant un an.
- Une [amende de 55 000 dollars](#) dans le cadre d'une affaire de discrimination en matière de logement visant les propriétaires, les gestionnaires et les agents d'un immeuble résidentiel situé à Jamaica, dans le Queens. La Division a déposé une plainte après avoir appris que les gestionnaires immobiliers avaient placé dans le hall de leur immeuble une affiche incitant les gens à dénoncer d'autres personnes au Service américain de l'immigration et des douanes (ICE) sur la seule base de leur origine nationale. Outre le paiement d'une amende de 55 000 dollars, les défendeurs ont accepté, dans le cadre du règlement de l'affaire, de placer l'affiche de la Division sur l'égalité d'accès au logement dans un espace commun de l'immeuble, de mettre en place une politique écrite en matière d'égalité d'accès au logement, de supprimer de leur règlement de location les questions relatives à l'origine nationale d'un candidat et/ou d'un locataire, et de participer à un programme de formation sur l'égalité d'accès au logement.
- Une [amende infligée à une société de gestion immobilière](#) et à des agents dans une affaire qui a été portée devant les tribunaux après qu'une personne en fauteuil roulant eut initialement déposé une plainte contre les défendeurs, leur reprochant de ne pas avoir pris les mesures d'adaptation nécessaires pour les personnes en situation de handicap. Les parties ont réglé cette plainte initiale, mais la Division a ensuite déposé une nouvelle plainte, alléguant que l'entreprise n'avait pas démontré qu'elle respectait les termes de l'accord de règlement initial. Dans le cadre du nouvel accord conclu avec la Division, la société a accepté de payer une amende de 20 000 dollars, d'adopter de nouvelles politiques visant à protéger les locataires en situation de handicap et de suivre une formation afin d'éviter de nouvelles infractions.

Outre ces affaires, la Division a réglé divers autres différends qui ont permis d'accorder des mesures de réparation supplémentaires aux plaignants, notamment, mais sans s'y limiter, l'annulation des frais d'entretien et des arriérés dus ; l'attribution de places de stationnement adaptées aux personnes en situation de handicap ; l'installation d'une rampe d'accès pour une personne en fauteuil roulant ; l'attribution de nouveaux appartements, des transferts d'appartement ou des renouvellements de bail ; des crédits de loyer ; et la possibilité de résilier un bail avant terme sans pénalité.

Le dépôt d'une plainte auprès de la Division ne garantit pas une compensation financière ou une autre réparation. Toutes les plaintes font l'objet d'une enquête en fonction de chacune de leurs circonstances et des recours sont obtenus par le biais du processus de règlement des plaintes de l'agence.

Conférence du Mois du logement équitable

Dans le cadre du Mois de l'égalité d'accès au logement, la Division des droits de la personne organisera une conférence sur ce thème, intitulée « Ouvrir des portes et créer des opportunités », le mardi 28 avril à l'université Fordham, dans le Bronx. Cette conférence d'une journée réunira des professionnels issus des secteurs du logement, du droit, de l'enseignement supérieur, de l'immobilier et des pouvoirs publics afin d'examiner les défis actuels qui pèsent sur l'égalité d'accès au logement dans l'État de New York et d'y apporter des réponses. Le programme proposera des tables rondes, des ateliers ainsi que des occasions de réseautage et de collaboration. Les places sur place sont limitées, mais il est possible de participer en ligne. Les personnes intéressées peuvent [en savoir plus et s'inscrire en se rendant sur la page web de la conférence](#).

Un bilan de lutte pour un logement équitable et abordable

Depuis son entrée en fonction, la gouverneure Hochul n'a cessé de se battre non seulement pour rendre le logement plus abordable pour tous les New-Yorkais, mais aussi pour renforcer les lois et les politiques en matière de logement équitable dans tous les coins de l'État.

Depuis l'exercice 2023, la gouverneure s'est employée à accroître l'offre de logements grâce à des investissements ciblés, a lancé un plan global pour le logement d'un montant de 25 milliards de dollars et a mis en place de nouvelles mesures de protection pour les locataires et les propriétaires. Le budget exécutif pour l'exercice 2027 vient compléter le plan quinquennal de 25 milliards de dollars de la gouverneure visant à créer ou à préserver 100 000 logements abordables dans tout l'État. À ce jour, plus de 80 000 logements abordables ont été créés ou préservés. Le budget exécutif prévoit également un investissement de 250 millions de dollars pour accélérer la construction de logements abordables afin de construire rapidement des milliers de logements supplémentaires à prix abordable.

Depuis son entrée en fonction, la gouverneure Hochul a également promulgué d'importantes lois en matière de logement équitable visant à codifier les mesures de protection contre les effets discriminatoires, à interdire la discrimination en matière d'évaluation immobilière, à alourdir les sanctions en cas de discrimination illégale dans le domaine du logement, à créer un fonds destiné à financer des tests de conformité en matière de logement équitable, et à étendre les formations obligatoires pour les professionnels de l'immobilier.

À propos de la Division des droits de la personne de l'État de New York

La Division des droits de la personne de l'État de New York est l'organisme public chargé de faire respecter la loi sur les droits de l'homme de l'État de New York, la plus

ancienne loi anti-discrimination au niveau d'un État aux États-Unis, et l'un des dispositifs de protection des droits civils les plus complets du pays.

Toute personne qui estime avoir été victime de discrimination peut le signaler à la Division en appelant le (844) 697-3471 ou en se rendant sur le site dhr.ny.gov. Toutes les procédures devant la Division sont gratuites.

Pour plus d'informations sur la loi sur les droits de la personne de l'État de New York ou pour signaler un cas de discrimination, veuillez consulter le site dhr.ny.gov, et suivre la Division des droits de la personne sur les réseaux sociaux : [Facebook](#), [Instagram](#), [LinkedIn](#), [Threads](#), [X](#), et [YouTube](#).

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :
ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)